



AMBASSADE DE SUISSE
EN IRLANDE

Réf.: 381 - deK/ap

Lettre politique

La Suisse et les
"peace keeping operations"

Monsieur le Conseiller fédéral
Willy S p ü h l e r
Chef du Département politique
fédéral

B e r n e

an							a/a
Datum							31.10
Visa							77
EPD 31. Okt. 1967							
Ref. / A. 21.31. Dublin							

Monsieur le Conseiller fédéral,

A l'occasion de ma première visite au Ministre des Affaires extérieures, M. Aiken, ce dernier m'a longuement parlé de ses efforts en vue d'amener les Nations Unies à adopter le plan irlandais de la répartition mandataire des contributions financières pour les "peace keeping operations". Cette répartition est prévue de la manière suivante : 70% = cinq pays permanents, 25% = pays industrialisés, 5% = pays en voie de développement. M. Aiken, encouragé par l'appui croissant à l'égard de la résolution irlandaise (33 votes favorables au comité politique), n'est pourtant pas très optimiste en ce qui concerne l'adoption du plan précité dans un proche avenir. Cependant, le Ministre irlandais pense qu'un nouveau conflit nécessitant une opération pour le maintien de la paix pourrait amener un plus grand nombre de pays à soutenir son projet.

Il est intéressant de noter que M. Gromyko avait, en son temps, déclaré à M. Aiken que les points de vue des deux pays n'étaient pas conciliables. Quant aux Etats-Unis,

../....



M. le Chef de D^t *Zürcherhof* *30.10.67*
M. le Min. Thalman
Kopie H. Botschaft Thalman v. 30.10.67
 DUBLIN 4. le 24 février 1967
 6, Ailesbury Road
Zugestellt
Rep. Auf.
h

dodis.ch/32546

qui avaient tout d'abord adopté une attitude favorable, ils semblent maintenant rester sur leur réserve.

Parlant ensuite de la Suisse, M. Aiken exprime le souhait que notre pays puisse participer aux opérations visant au maintien de la paix, en mettant par exemple des troupes non armées à disposition. Selon M. Aiken, notre pays, tout en restant en dehors des Nations Unies, serait tout particulièrement en mesure d'offrir une telle contribution, sans toutefois compromettre sa neutralité.

En ce qui concerne l'entrée de la Suisse au sein des Nations Unies, M. Aiken, qui connaît bien la situation telle qu'elle se présente actuellement dans notre pays, ne croit pas à son adhésion "in our days".

J'explique en quelques mots à mon interlocuteur notre façon de voir le problème. M. Aiken fait preuve d'une très grande compréhension pour notre attitude, tout en déclarant qu'il faut à tout prix éviter que, par une adhésion aux Nations Unies sans sauvegarde adéquate, la Suisse perde son rôle de médiateur, rôle que sa politique de neutralité et de solidarité lui permet de jouer.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse :

